

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**ADMINISTRATION**

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

**PUBLICITÉ**

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Juin

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 juin 1895

On reprend la loi sur les boissons. M. Satis, rapporteur, fait savoir que la commission et le gouvernement, désireux de donner satisfaction aux observations qui ont été présentées à la dernière séance, au sujet de l'abonnement des petits bouilleurs de cru, ont décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 2.

D'après le nouveau texte les petits bouilleurs se servant d'un alambic inférieur à cinq hectolitres auront la faculté de s'affranchir des exercices en réclamant l'abonnement.

A l'égard des bouilleurs de cru qui distillent les vins, cidres, poirés, lies, marcs, cerises, prunes, provenant exclusivement de leurs récoltes, il est fait une distinction suivant la nature et la capacité des appareils servant à la distillation.

La Chambre adopte un certain nombre d'amendements ajoutant ces mots : prunelles, pêches, hydromiel et mures de ronces.

Le paragraphe premier est adopté par 444 voix contre 119.

M. Conrad de Witt présente sur le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 2 une rédaction nouvelle.

L'amendement de M. Conrad de Witt est repoussé par 310 voix contre 187.

Le paragraphe 2 de l'article 2 est mis aux voix et est adopté par 347 voix contre 163.

Le troisième paragraphe de la commission, (texte nouveau) est mis aux voix.

M. de Montebello propose de remplacer le texte présenté par la commission par le texte suivant : « Ceux qui emploient des alambics d'une capacité inférieure à 5 hectolitres sont affranchis de l'exercice. »

Cet amendement est repoussé par 305 voix contre 231.

M. le président consulte la Chambre sur le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 2 en réservant la dernière partie : « La décision du juge sera définitive » sur laquelle il y a un amendement de M. Philippon.

Par 332 voix contre 189, cette première partie du paragraphe 3 de l'article 2 est adoptée.

Le paragraphe 3 est adopté ainsi que la disposition accordant la gratuité de l'enregistrement et du timbre pour la décision du juge de paix.

L'article 2 est adopté. Le président annonce que la Chambre ne sié-

gera pas lundi, jour anniversaire de la mort de Carnot et assistera à la cérémonie du Panthéon.

Le rapport sur l'affaire Calvinac conclut au rejet des poursuites.

## SENAT

Séance du 20 juin 1895

Le Sénat prend en considération la proposition de loi de M. Joseph Fabre sur le fonctionnement parlementaire en temps de guerre.

M. le président annonce que les membres du gouvernement se rendront au Panthéon le lundi 24 juin, anniversaire de la mort du président Carnot ; le bureau du Sénat se rendra en corps à cette cérémonie.

Il pense que les sénateurs jugeront à propos de ne pas avoir séance ce jour-là. (Assentiment).

M. Chalameat pense qu'il serait convenable que le Sénat fit porter une couronne sur la tombe de M. le président Carnot ; la Chambre en a fait autant. (Assentiment).

M. Camescasse demande à poser une question à M. le ministre de l'agriculture, au sujet de l'invasion du mouton étranger dans la région du Pas-de-Calais.

L'orateur demande à M. le Ministre dans quelle mesure il pourra s'opposer à cette invasion qui présente de sérieux dangers pour notre élevage national, particulièrement au point de vue sanitaire.

M. Gadaud, ministre de l'agriculture, répond que le mal signalé par M. Camescasse est nouveau et grave ; on importe depuis quelque temps des moutons atteints de la gale ; ils viennent surtout de la République argentine.

L'administration a ordonné des mesures sévères.

Si on n'a pas interdit l'entrée de ce bétail, c'est par courtoisie pour une nation amie que nous avons d'ailleurs prévenue ; si malgré cet avertissement, de pareilles importations continuent, le Gouvernement n'hésiterait pas à prononcer l'interdiction.

## Les fêtes de Kiel

Hambourg, 20 juin.

L'empereur est arrivé à Hambourg hier soir, à 4 h. 20.

### Discours de l'empereur

Au banquet donné par le bourgmestre,

mal?...

Toutes ces pensées, qui se pressaient tumultueusement dans son cerveau, agitaient le jeune homme.

Il descendit son escalier quatre à quatre.

Une idée lui était venue.

Arrivé au rez-de-chaussée, il pousa brusquement la porte de la loge.

Le portier, qui sommeillait à demi, sursauta sur son siège.

— Vous m'avez fait peur ! s'écria-t-il, rudement.

Mais, reconnaissant un de ses bons locataires, son visage s'éclaira.

— Ah ! c'est vous, monsieur Bauchène?...

Puis, remarquant la pâleur extraordinaire du jeune homme :

— Qu'avez-vous ? Seriez-vous malade ?

Henri ne répondit pas...

— Vous avez vu une femme passer tout à l'heure ? fit-il d'une voix brève.

— Grande, jolie, bien mise ? demanda le concierge.

— Oui.

— Oui, je l'ai vue, monsieur Bauchène. C'était donc de chez vous ?

— C'était de chez moi. Il y a longtemps qu'elle est descendue ?

— Un quart d'heure environ.

— Elle ne vous a rien dit ?

— Non... Elle a filé si vite que c'est à peine si j'ai eu le temps...

— Avez-vous remarqué sa figure ?

— Oui, je me suis penché par curiosité, et bien qu'elle eût une voilette...

l'empereur a prononcé les paroles suivantes :

Mon cher bourgmestre,

Je suis profondément ému des paroles que je viens d'entendre, je suis surtout profondément ému de la réception que la ville de Hambourg vient de me faire et qui est telle que j'ai rarement vu quelque chose de pareil.

Les manifestations dont j'ai été témoin n'avaient rien d'artificiel ; la joie qui m'entourait dans la ville était comparable à une tempête. Je n'ignore point que ce serait de la présomption de ma part de supposer que cet enthousiasme s'adressait à ma personne seule ; j'y reconnais, au contraire, l'émanation des sentiments de la nation allemande toute entière, qui est fière de voir l'empire allemand, nouvellement unifié, représenté par ses princes et par d'autres hautes personnalités.

Recevez mes remerciements les plus cordiaux, et veuillez être l'interprète de ma reconnaissance vis-à-vis des habitants de Hambourg.

Des moments pareils, à l'heure actuelle, éveillent en nous des souvenirs multiples. Il nous faut nous rappeler avec gratitude et regret le grand empereur qui a disparu et son admirable fils, sous le règne desquels l'œuvre dont vous venez de parler est née.

Nous avons tous présent à l'esprit l'enthousiasme qui régnait lors de la visite de feu mon grand-père.

Nous réunissons deux mers et nos pensées se tournent vers la mer le symbole de l'éternité. Les mers ne séparent pas, elles réunissent, et les mers seront à leur tour réunies par cette voie nouvelle qui servira la cause de la paix parmi les peuples.

Les puissants bâtiments qui sont rassemblés dans le port de Kiel présentent en même temps une image de la paix, de la collaboration de toutes les nations civilisées, dans le but de maintenir la mission de civilisation qui incombe à l'Europe.

Après avoir contemplé la mer éternelle, tournons nos yeux vers la mer des peuples.

Les regards de tous les peuples sont dirigés vers cet endroit et nous interrogeant. Les peuples désirent et demandent la paix.

Ce n'est qu'en temps de paix que le commerce du monde peut se développer ; ce n'est que par la paix qu'il peut prospérer, et c'est la paix que nous voulons maintenir et que nous maintiendrons.

Puisse le commerce de Hambourg fleurir et prospérer également dans cette paix ; la protection de l'aigle impérial le suivra partout où il se

dirigera dans le monde.

Levons tous nos verres et buvons à la prospérité de notre chère ville hanséatique de Hambourg.

Hock ! hock ! et pour la troisième fois hock !

### L'escadre française

Kiel, 19 juin.

L'escadre française ne prendra part qu'aux fêtes officielles. L'invitation adressée aux marins français pour la fête qui doit avoir lieu aujourd'hui à la Waldreese a été, pour cette raison, déclinée de la façon la plus courtoise.

L'amiral Menard a fait aujourd'hui les visites en ville.

### La presse russe

Saint-Petersbourg, 19 juin.

D'après les résumés d'articles que nous transmet l'agence Havas, le *Journal de Saint-Petersbourg*, le *Nouveau Temps* et la *Birjeviga-Viedonosti*, voient d'un œil favorable l'ouverture du canal de Kiel.

Ce dernier journal nie même que le caractère ait un but agressif.

### Le grand-duc Alexis et M. Herbet

Une dépêche de Kiel au *Gaulois* annonce que le grand-duc Alexis a eu aujourd'hui une longue entrevue avec M. Herbet, ambassadeur de France qui lui a présenté les officiers de notre escadre.

### Pose de la dernière pierre

Kiel, 21 juin.

L'empereur s'est rendu à terre, pour poser la dernière pierre, dans un canot avec 24 rameurs portant en poupe l'étendard jaune impérial.

L'empereur, en uniforme blanc des gardes du corps, était accompagné du prince impérial, également en uniforme militaire, et de l'impératrice qui portait une toilette rose et tenait à la main une ombrelle verte.

### Manifestation à Paris

De nouvelles manifestations ont eu lieu, dans la soirée d'hier, devant la statue de Strasbourg.

A six heures, les membres de la Société centrale de publicité ont laissé entre les bras de la statue un drapeau tricolore portant cette inscription : « Quand même ! »

A 7 heures 30, douze délégués des patriotes du dix-huitième arrondissement sont arrivés dans trois voitures, avec une énorme couronne autour de laquelle on lisait : « Les Patriotes du dix-huitième arrondissement à l'Alsace-Lorraine. »

Un millier de curieux ont stationné sur la pla-

— Je ferai ce que monsieur me dira, fit-il d'un ton soumis. Monsieur sait que je lui suis tout dévoué.

— Et dès qu'elle sera repartie, vous monterez me prévenir.

— Monsieur peut compter sur moi.

Henri rentra chez lui et s'enferma.

Le lendemain, vers onze heures, il était en train de déjeuner dans sa chambre, l'esprit tout plein de son étrange aventure et des réflexions qu'elle fit naître en lui, quand sa porte s'ouvrit.

Le concierge parut.

— Monsieur, dit-il, la casquette à la main, elle sort d'ici.

— La dame ?

— Oui...

Henri sauta sur son chapeau.

— Elle vous a interrogé ?...

— Elle m'a demandé si monsieur était chez lui.

— Et vous avez répondu ?

— Ce que monsieur m'a recommandé... que monsieur était mort...

— Et qu'a-t-elle dit ?

— Elle a fait : Ah ! puis elle a disparu.

— Elle n'avait pas l'air surpris ?

— Du tout... et pas de chagrin pour un sou, je puis l'affirmer à monsieur.

Henri n'écoutait plus... Il était déjà dans l'escalier, dont il dégringolait les marches avec une rapidité d'avalanche.

Dehors, il s'orienta, puis il aperçut au tournant du boulevard Saint-Michel une silhouette, qu'il reconnut aussitôt... C'était celle de son inconnue... Il se précipita sur ses traces.

La comtesse fit quelque pas à pied, sur le trot-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 32

## Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XXII

Le jeune homme, hors de lui, très effrayé, avait ramassé le pistolet et l'examinait... Il se rappelait que ce n'était pas lui qui avait enlevé la bague de sûreté. Quand il avait fait le simulacre de se tuer, il n'avait pas l'intention réelle de tirer.

Il avait voulu seulement la toucher. Ce n'était pas lui qui avait pressé... c'était elle... Pourquoi n'était-il pas tombé mort ?

Il se tâte, sentit son porte-cartes, le sortit de sa poche... La balle tomba aplatie.

Il comprit... C'était le hasard seul qui l'avait sauvé... C'était bien sa mort que l'inconnue avait voulu. Il venait d'être victime d'une tentative d'assassinat, ni plus ni moins.

Un frisson courut par tout le corps du jeune homme.

Et la femme ? Elle était partie. Elle était loin, sans doute, maintenant. Il ignorait combien de temps il était resté sans connaissance. Elle ne reviendrait plus... Où la retrouverait-il ? Il avait donc des ennemis secrets qui cherchaient à le perdre ?... Pourquoi ? A qui avait-il fait du

ce et ont applaudi. La police a alors interdit au public de s'arrêter.

A dix heures, 200 membres du comité socialiste unioniste du 4<sup>e</sup> arrondissement, conduits par M. de Ménerval, ont porté une grande couronne. M. de Ménerval a voulu prononcer un discours, mais le commissaire l'en a empêché. Les manifestants se sont retirés en criant : Vive la France ! Vive l'Alsace-Lorraine !

Quelques manifestants ayant poussé le cri de : « A bas les lâches ! » la police a opéré quelques arrestations.

**INFORMATIONS**

**L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE**

Tous les journaux étrangers commentent les dernières manifestations de l'accord franco-russe à l'occasion des fêtes de Kiel. Ils sont presque unanimes à les considérer comme très significatives. La seule note divergente, s'il faut en croire le *New-York-Herald*, aurait été donnée par le prince de Bismarck, à propos de l'ordre de Saint-André conféré par le tsar à M. Félix Faure. Il aurait dit : « C'est un flirt, mais ce n'est pas une alliance. »

Le *Standard* publie ce matin un article sur les relations franco russes et dit qu'on ne peut croire que la rencontre des escadres de ces deux pays et leur arrivée commune à Kiel aient été fortuites. Pour la première fois, le langage du tsar ne porte pas trace d'équivoque.

Le correspondant du *New-York-Herald*, à Saint-Petersbourg, dit que les *Novosti* ont récemment publié un article important parce qu'il admet ouvertement l'existence d'une alliance entre la France et la Russie. Il ajoute qu'aucun journal russe n'oserait parler aussi positivement que le font les *Novosti*, dans une question aussi grave, sans y voir été formellement autorisé en haut lieu. Il en conclut que l'on ne peut plus conserver l'ombre d'un doute sur l'existence de cette alliance.

**Anniversaire de la mort de M. Carnot**

Le ministre de la guerre adresse aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante : « Mon cher général.

» A l'occasion de l'anniversaire de la mort du président de la République Carnot, l'armée prendra le deuil le lundi 24 juin courant.

» A cet effet, de 8 heures du matin au coucher du soleil, les drapeaux seront mis en berne et cravatés de deuil ; les officiers porteront le crêpe à l'épée. Il ne sera rien changé à la marche normale du service.

« Les cérémonies, civiles ou religieuses, qui pourront être organisées en province, ne devront revêtir aucun caractère officiel, les membres de l'armée pourront cependant s'y rendre individuellement et en tenue du jour.

» J'ai l'honneur, de vous prier de donner d'urgence des ordres en conséquence.

» Général ZURLINDEN. »

\* \* \*

Paris, 19 juin.

Le bureau de la Chambre s'est réuni aujourd'hui et a décidé que lundi prochain, jour anniversaire de la mort de M. Carnot, il assisterait à la cérémonie commémorative du Panthéon, organisée par le gouvernement, et à laquelle prendront part le président de la République et les ministres.

toir, descendant vers Clony, puis elle se dirigea vers un coupé qui stationnait au coin du musée.

Henri se jeta vivement derrière un arbre et observa.

Dans la voiture, était un homme d'un certain âge, qui se rangea pour faire place à l'arrivant.

Il entendit un double éclat de rire, qui sonna lugubrement à ses oreilles, puis l'équipage s'ébranla et descendit à fond de train vers la fontaine Saint-Michel.

— Vingt francs pour vous ! dit-il à un cocher, si vous rattrapez ce coupé...

XXIII

Le cocher, électrisé par la générosité de son client, fouetta sa bête et en quelques minutes rattrapa l'équipage. L'automédon, heureux de son succès, se tourna vers Henri et lui parla par la portière, dont la glace était ouverte.

— Finette ne descend pas des croisades, dit-il, mais elle arpeute bien tout de même !

Le jeune homme n'entendit pas. Il était plongé dans des réflexions qui n'étaient pas couleur de rose. Il était évident qu'on lui avait tendu un guet-apens, conduit de loin, très bien machiné, très bien ourdi. C'était bien lui qu'on avait voulu faire périr. Il riait main enant en lui-même de sa naïveté. Eh ! quoi, il avait pu croire que cette femme était venue se jeter à sa tête, dans ses bras, par amour, emportée par une passion irréfléchie ! Triple niais !

Il se rappelait, maintenant, toutes ses attitudes, tous les jeux de sa physionomie depuis qu'elle venait chez lui, et qu'il n'avait pas remarqué tout d'abord ou du moins qu'il n'avait pas voulu re-

Les membres du bureau de la Chambre partiront officiellement lundi matin, du Palais-Bourbon, dans des voitures escortées par la cavalerie et se rendront, à 9 heures et demie, aux caveaux du Panthéon. Une couronne sera déposée par le bureau, au nom de la Chambre, sur la sépulture du président Carnot. Les membres du bureau seront ramenés au Palais-Bourbon, avec le même cérémonial. De là, ils se rendront individuellement, et à titre privé, à la cérémonie religieuse de la Madeleine, sur l'invitation adressée par Mme Carnot.

Le bureau du Sénat a pris des décisions identiques.

**Notre marine**

Du *Gil Blas* :

Les fêtes dites pacifiques de Kiel, serviront surtout à montrer au monde entier les prodiges accomplis par un peuple qui, avec un rare esprit de suite, s'est créé de toutes pièces une marine et des ports.

En présence de ce danger, prévu d'ailleurs chez nous depuis que le canal de la Baltique à la mer du Nord fut décidé, les spécialistes se sont émus et ont réclamé l'augmentation immédiate de notre escadre du Nord et le remplacement des vieux bâtiments, incapables de figurer honorablement dans la composition d'une flotte, par des unités de combat de récente construction.

J'ai pu me procurer la liste encore inédite de ces unités et me rendre compte, en outre, que l'amiral Besnard ne s'est pas laissé surprendre et qu'il s'est formé une exacte appréciation de la gravité de la situation. Les projets de réformes ne pourront être appliqués qu'en 1896, car il faut auparavant, que la commission du budget les analyse et qu'un vote des Chambres vienne donner carte blanche au ministre de la marine.

Le résultat n'est pas douteux ; les députés, en présence de l'appel fait à leur patriotisme, se rendront à discrétion et, prochainement, l'escadre du Nord sera digne de notre séculaire réputation maritime.

**L'Expédition de Madagascar**

Majunga, 20 juin.

Les nouvelles du Sud sont assez inquiétantes ; les Hovas ont pillé toutes les maisons laissées par les Français ; les postes de MM. Bocard frères à Vaingaindrano, Mandrine et Faranfagana ont été saccagés et incendiés.

Des Français, MM. Lamothe et Gauthier, qui étaient partis pour chercher des bœufs, à trente kilomètres environ de Majunga, ont été traîtreusement assaillis à coup de sagaie par cinq Sakalaves qui leur servaient de guides. M. Lamothe a été tué ; M. Gauthier et son domestique ont pu saisir chacun une carabine et tirer sur les Sakalaves, qui ont pris la fuite.

Malgré leurs blessures, M. Gauthier et son domestique ont pu regagner Majunga.

Les dernières nouvelles de Majunga disent qu'à Tamatave on était très inquiet d'autres Français partis également avec des guides sakalaves.

**Arrivée du courrier**

Marseille, 19 juin.

Le paquebot l'*Irouaddy*, des Messageries maritimes, courrier de Madagascar, de Maurice, de La Réunion et de Zanzibar, est arrivé cet après-midi avec 226 passagers. Trois militaires ont succombé des suites des fièvres pernicieuses, au cours du voyage.

marquer, car il chassait aussitôt de lui toutes les mauvaises pensées qui pouvaient lui venir et refroidir son amour.

Est-ce qu'on se défend comme elle l'avait fait quand on aime ?

Est-ce qu'il ne vient pas un moment où l'on se laisse attendre, où l'on chancelle du moins, si l'on ne tombe pas tout à fait ?

Mais elle était demeurée, pendant toutes ses visites, froide comme une statue pétrifiée, ayant sur les lèvres un sourire de sphinx impénétrable.

A tous ses élans de passion, à toutes ses phrases brûlantes, elle répondait par des paroles sèches, concises, qui fauchaient toutes les illusions fleurissant dans son cœur.

Il devinait bien maintenant ce qu'elle était venue faire. Elle guettait une occasion propice pour le faire périr sans se compromettre, et cette occasion, — insensé comme tous les amoureux, — il la lui avait fournie lui-même. Avec qu'elle hâte elle en avait profité.

Ce qui augmentait la stupeur d'Henri, c'est que cette femme, il en avait la conviction, maintenant — cette femme n'agissait pas seule. Elle n'était peut-être qu'un instrument.

Cet homme, qui était venu l'attendre et qu'il avait aperçu dans la voiture, était au courant du crime ; il l'avait reconnu au son de son éclat de rire. Il était sûrement le complice sinon l'instigateur de la misérable !

Quel pouvait être cet homme ? Pourquoi lui en voulait-il ?

L'idée que l'étudiant conservait, tapie au-dedans de lui, qu'il n'était pas le fils de Bauchène, le

Mme Mérignac, femme d'un négociant d'Obok, est également morte.

Les corps ont été immergés. Les journaux arrivés par l'*Irouaddy* apportent de Madagascar les nouvelles suivantes :

**A Diego-Suarez**

Le 1<sup>er</sup> avril, trois individus surpris à Diego-Suarez, faisant des signaux avec les Hovas, ont été arrêtés et conduits devant le commandant Martin. Un d'eux, qui a fait les aveux les plus complets, a été acquitté ; les deux autres, nommés Victor Boulanger et Koutiti, Malgaches nés à Sainte-Marie, ont été condamnés à mort et fusillés le 3 avril au matin devant toute la population indigène.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Nos compatriotes à Madagascar**

Parmi les officiers supérieurs qui se sont le plus distingués dans la prise d'Androy, il faut citer le lieutenant-colonel Pardes, qui commandait une compagnie de tirailleurs malgaches et une compagnie de tirailleurs algériens.

Comme on le sait, M. Pardes est notre compatriote.

**Contributions directes**

M. Ausset, contrôleur de 1<sup>re</sup> classe des contributions directes, à Cahors, est nommé sur place, contrôleur hors classe.

**Contributions indirectes**

Notre compatriote, M. Emile Oulières, vient d'être nommé commis principal des contributions indirectes à Chamborigand (Gard).

**Ponts et chaussées**

M. François-Gérard Dupuy, commis de 3<sup>e</sup> classe dans le service de la ligne de la Sauve à Eymet (Gironde), est nommé conducteur des ponts et chaussées de 4<sup>e</sup> classe dans le département du Lot, au service ordinaire, en remplacement de M. Poumeau, décédé.

**Postes et Télégraphes**

Mme Thabaraud, receveuse à Plaisance (Gers), est nommée receveuse à Souillac, en remplacement de M. Mesplède, nommé commis auxiliaire à Bordeaux.

M. Deleros, receveur à St-Laurent-de-la-Cabrerisse, est nommé receveur à Luzech, en remplacement de Mlle Souques, décédée.

**Le monument Canrobert**

Le comité d'exécution s'est réuni ces jours derniers à Paris. Il a été décidé que, pour hâter l'exécution du projet, la statue sera commandée non à M. Dalsis, ainsi qu'il avait été décidé primitivement, mais à M. Lenoir, autre sculpteur de talent, bien connu dans le monde artistique.

Le maréchal serait représenté en tenue de campagne et des bas-reliefs rappelleraient ses principaux faits d'armes : Zaatcha, Inkermann et St-Privat.

Il est à supposer, bien qu'on n'ait encore à cet égard aucun renseignement précis, que la statue sera équestre, si le chiffre total de la souscription le permet. Ce serait d'ailleurs le désir des membres du comité local d'initiative et des habitants de St-Céré.

maître d'armes, l'a-saillait maintenant avec plus de violence. Ces inconnus, qui le persécutaient, qui cherchaient sa mort, ne connaissaient-ils pas sa véritable origine et n'avaient-ils pas intérêt à le faire périr ?

Autant de points d'interrogation qui se dressaient devant l'esprit d'Henri, nombreux, terribles...

Le coupé venait d'entrer dans la rue Saint-Georg's.

Finette l'avait suivi pas à pas.

Henri Bauchène fut arraché à ses méditations par l'arrêt brusque de la voiture.

Il jeta vivement les yeux autour de lui et vit l'équipage, à la suite duquel il s'était lancé, s'engouffrer sous un portail qui venait de s'ouvrir. L'étudiant se précipita, vit l'homme et la femme descendre au bas du perron, sur le sommet duquel attendait un valet de pied, puis la voiture décrivit une courbe dans la cour et disparut derrière les bâtiments. L'inconnu et sa compagne étaient déjà entrés dans la maison. A leur attitude, à la façon dont ils passèrent la porte, à l'air obséquieux des domestiques, le fils du Roi des Braves reconnut qu'ils étaient chez eux.

A ce moment le portail roula sur ses gonds, fermé par un concierge qui sortit d'une loge située à gauche, et Henri n'aperçut plus rien...

C'est à peine si l'extrémité de la maison se voyait au-dessus du grand mur jaunâtre, dans lequel était percée la double porte.

Henri retint le numéro, puis, jugeant qu'il était imprudent de rester là trop longtemps, car il pouvait être reconnu, si l'un des deux mystérieux personnages venait à sortir, il revint vers son

A l'heure actuelle, le produit des souscriptions s'élève à 15,000 fr. environ.

**Mouvement administratif**

On nous assure qu'un mouvement administratif est en préparation au ministère de l'intérieur. Il porterait sur trois préfectures et trente postes de sous-préfets ou de conseillers de préfecture.

**Les quatre contributions**

Le gouvernement est prêt à déposer sur le bureau de la Chambre, aussitôt après le vote de la loi sur les boissons, le projet relatif aux quatre contributions. Nous avons déjà dit que l'opposition se proposait de greffer sur la discussion de ce projet la question de l'impôt sur le revenu et la taxe sur les domestiques ; mais il est certain que la Chambre ne se prêtera pas à cette manœuvre et que la session sera close avant le 14 juillet, sans incident.

**Congrès des Sociétés savantes**

M. le ministre de l'instruction publique vient de communiquer aux Sociétés savantes le programme du 34<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, dont la séance d'ouverture aura lieu le mardi 7 avril 1896.

Ce programme est divisé en cinq sections : histoire et philologie, archéologie, sciences économiques et sociales, sciences, géographie historique et descriptive.

Une circulaire ministérielle, adressée aux présidents des Sociétés savantes accompagne le programme et porte les diverses instructions utiles aux délégués des Sociétés qui prendront part au Congrès. Cette circulaire, en outre, fait appel aux membres de toutes les Sociétés savantes pour qu'ils veuillent bien participer à la rédaction du programme. Ils sont invités notamment à préparer des questions qui seront soumises au Comité des travaux historiques et scientifiques en vue du Congrès de 1897.

**Examen du brevet élémentaire**

Les aspirantes au brevet élémentaire sont prévenues que les épreuves écrites auront lieu lundi prochain 24 juin, dans une salle du collège de jeunes filles.

L'appel nominatif commencera à sept heures et demie du matin.

**Inspection**

Le général Caillot, membre du conseil supérieur de la guerre a vu, mardi, le 7<sup>e</sup> de ligne.

Les hommes, en tenue de campagne, étaient dans les chambres aux pieds du lit.

Après avoir visité le casernement, le général a fait manœuvrer devant lui quelques compagnies.

Il est reparti le même jour, par le train de 4 heures 5.

**Retraite en musique**

La retraite en musique suivra, ce soir, l'itinéraire suivant :

Caserne Bessières, faubourg Labarre, boulevard Gambetta, rue du Portail-Alban, rue Clément-Marot, quai Champollion, quai Ségur d'Aguesseau, cours Vaxis, boulevard Gambetta.

**Grave accident**

Dans l'après-midi de jeudi, le nommé Jonelas, membre du syndicat des maçons, qui était occupé à percer une ouverture dans le mur de l'office

cocher :

— Eh bien ! bourgeois, dit celui-ci, êtes-vous satisfait ?

— Très satisfait, répondit distraitement le jeune homme.

— J'espère que voilà de « l'ouvrage » proprement « faite ».

— Oui, vous avez un bon cheval, murmura machinalement l'étudiant.

— Finette ! fit l'automédon avec enthousiasme, c'est une perle ! Ça a couru autrefois... Ça a gagné son petit prix tout comme les camarades... Faut vous dire, aussi, que nous ne la nourrissons pas avec de l'oseille.

Le brave homme était descendu de son siège et flattait la bête de sa main.

Le client fouilla dans son portemonnaie, en tira la somme promise et la remit au propriétaire de Finette.

Celui-ci s'inclina jusqu'à terre.

— Merci, bourgeois... Voilà maintenant la journée faite... Finette a gagné son avoine... Je vais entrer et surprendre la bourgeoise.

Il avait grimpé sur son siège.

— Huel Finette, cria-t-il, et il disparut.

Henri remonta à pied.

Il avait besoin de marcher, de prendre l'air. Sa tête brûlait.

Qu'allait-il faire ?

Il pensa aussitôt à prévenir Bauchène. Le maître d'armes était de bon conseil, puis il sentait qu'il avait besoin de renfort dans la lutte qu'il allait engager.

(A suivre).

de l'ancien hôtel du Commerce, appartenant à M. Plagés, est tombé d'une hauteur de deux mètres. Dans sa chute, le malheureux Jouclas s'est fracturé le crâne et cassé la jambe gauche. MM. les docteurs Gélis et Clary, appelés en toute hâte, lui ont donné les premiers soins et l'ont fait transporter à l'hospice. Son état est grave.

**Record**

M. Paul Béchade, de Jarnac, va, dit-on, à la suite d'un pari, établir le record à pied de Jarnac à Cahors, en costume militaire, sac au dos, fusil, etc., soit une charge d'environ 40 kilogrammes. Il passera par Blanzac, Ribérae, Périgueux, Sarlat et Gourdon; ce trajet, d'environ 250 kilomètres, doit être couvert en 40 heures.

**Castelnau-Montratier**

M. Castel, ancien adjudant au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est nommé receveur ruraliste à Castelnau-Montratier.

**Montcuq**

La gendarmerie de Montcuq a mis hier, en état d'arrestation, le sieur Ture, âgé de 20 ans, inculpé de tentative de viol sur la jeune Angéla Castagné, de Belmontet, âgée de cinq ans. Ture a été conduit à Cahors pour y être interrogé par M. le juge d'instruction.

**GOURDON**

FÊTES DE LA St-JEAN  
les 29 et 30 juin 1895

**PROGRAMME DES FÊTES**

Samedi 29 juin

A midi, sèves d'artillerie. — A 9 h., feu de joie, place St-Siméon. — Retraite aux flambeaux. — A 10 h., embrasement du Château et lancement d'un ballon détonnant avec pièces d'artifice.

Dimanche 30 juin

Grand Concours de Tir, de 9 à 4 h., dans la cour de l'ancienne école communale des garçons (8 prix, 8 diplômes, 5 médailles) : 1<sup>er</sup> prix d'honneur, une pendule et une médaille dorée; 2<sup>e</sup> prix, une montre à remontoir et une médaille argentée; 3<sup>e</sup> prix, un revolver avec son étui et une médaille bronzée; 4<sup>e</sup> prix, six couverts métal diamant et une épinglette; 5<sup>e</sup> prix, un service à découper et une épinglette; 6<sup>e</sup> prix, une douzaine de cuillères à café et une épinglette; 7<sup>e</sup> prix, un portemonnaie cuir de Russie et une épinglette; 8<sup>e</sup> prix, un joli couteau de poche (4 lames) et une épinglette.

A 10 h., à l'Arbre-Rond, course aux chevaux; 1<sup>re</sup> course, prix unique, 10 fr. et une bride; 2<sup>e</sup> course, 1<sup>er</sup> prix 10 fr., 2<sup>e</sup> prix, 5 fr. — A 11 h., à l'Arbre-Rond, course aux ânes : 1<sup>er</sup> prix, 10 fr., 2<sup>e</sup> prix, 5 fr., 3<sup>e</sup> prix, un fouet d'honneur. — Jeux divers. — A 1 h. 1/2, place St-Pierre, mat de cognac (3 prix : 5, 3 et 2 fr.). — Jeu du baquet (prix unique : 2 fr.). — A 2 h., avenue Cavaignac, jeu des ciseaux pour fillettes (3 prix). — Jeu des gourmands (3 prix : 2 fr., 1 fr. et 0,50). — A 2 h. 1/2, avenue Gambetta, course aux sacs (3 prix : 2 fr. 1 fr. et 0,50). — Jeu de la poêle (2 prix : 1 fr. et 0,50).

A 3 h. 1/2, grande cavalcade, chars, cavaliers et groupes à pied. (Itinéraire : Départ de l'usine d'électricité, avenue Cavaignac, avenue Gambetta, Tour-de-Ville). Des quêtes seront faites au profit des pauvres de la ville. — Surprises diverses. — (Le produit entier des quêtes sera exclusivement affecté aux œuvres de bienfaisance). — Après le feu d'artifice, dans la salle de la mairie, distribution des « Surprises. » — A 5 h., place du Majou, lancement de *La Ville de Gourdon*, montgolfière, et de divers sujets comiques en baudruche. — Bals champêtres, qui seront continués la nuit, avenue Gambetta et avenue Cavaignac.

**Fête de nuit**

Grande illumination des places, boulevards et promenades. — Brillant feu d'artifice. — Retraite aux flambeaux. — Grand bal sur la place St-Pierre.

(Les personnes qui voudront concourir pour les diverses courses sont priées de se faire inscrire à la Mairie avant le 28 courant.)

La Commission de la fête engage les habitants de la ville à illuminer et à paviser leurs maisons.

**Courses de Gramat en 1895**

Dimanche 21 et lundi 22 juillet

**PROGRAMME (Suite et Fin)**

Lundi 22 juillet à deux heures du soir

**PRIX DES ÉLEVEURS. — 1,800 francs**

Epreuve obligatoire des pouliches de 3 ans primées au concours de Gramat du 17 avril dernier.

1,550 fr. offerts par l'Etat et 300 fr. par la Société d'encouragement à l'élevage du cheval des Causses du Lot. Divisés en dix prix.

Au 1 <sup>er</sup> ....	400 fr.	Au 6 <sup>e</sup> ....	100 fr.
Au 2 <sup>e</sup> ....	350 —	Au 7 <sup>e</sup> ....	100 —
Au 3 <sup>e</sup> ....	300 —	Au 8 <sup>e</sup> ....	100 —
Au 4 <sup>e</sup> ....	200 —	Au 9 <sup>e</sup> ....	50 —
Au 5 <sup>e</sup> ....	150 —	Au 10 <sup>e</sup> ....	50 —

Poids unique, 55 kilog. — Distance, 2,000 mètres environ.

Le droit à la prime obtenue au concours de Gramat du 17 avril dernier ne sera acquis qu'après l'épreuve.

Avant la course, la carte de saillie sera demandée aux propriétaires, et les commissaires pourraient prononcer l'exclusion de la pouliche qui n'en serait pas munie.

Aucune excuse, pour maladie ou autre ne sera admise.

Les prix gagnés dans l'épreuve des pouliches ne seront acquis aux propriétaires qu'après le 1<sup>er</sup> janvier 1896 et lorsqu'il aura été constaté qu'ils disposent à cette époque des animaux classés dans cette épreuve.

La tenue des courses est obligatoire. Art. 4 de l'arrêté ministériel du 30 janvier 1894 :

« Aucune pouliche de trois ans, primée ou mentionnée honorablement, ne pourra prendre part aux épreuves spéciales réservées à cette catégorie si, au jour des épreuves, elle a gagné un prix dans une course publique. »

**PRIX DE CONSOLATION. — 300 francs**

(Au trot attelé)

Offerts par la Société d'Encouragement à l'Élevage du cheval des Causses du Lot, dont 250 fr. au premier, 50 fr. au second, pour chevaux entiers, hongres et juments de tout âge, de toute espèce et de tout pays, attelés seuls à une voiture à deux roues.

Poids, libre; entrée, 10 fr., le troisième doublera son entrée.

Distance, 3,600 mètres environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au lundi 15 juillet, avant 7 heures du soir, chez M. PUYBARET, trésorier de la Société à Gramat.

**PRIX DU SÉGALA. — 600 francs**

(Au trot monté)

400 fr. offerts par l'Etat et 200 fr. par la ville de Gramat.

Pour poulains entiers et pouliches de demi-sang, ayant au moins 25 0/0 de sang arabe, nés et élevés en France et âgés de 3 et 4 ans.

Entrée, 20 fr.

400 fr. au premier, 150 fr. au second, 50 fr. et son entrée au troisième.

Poids, 3 ans, 55 kg.; 4 ans, 63 kg. Distance 3,000 mètres environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au lundi 15 juillet, avant 7 heures du soir, chez M. PUYBARET, trésorier de la Société à Gramat.

**PRIX DE L'ALZOU. — 1,000 francs**

(Course de Haies)

Offerts par le Conseil général pour tous chevaux de trois ans et au-dessus.

Entrée, 50 francs.

Au second 200 francs sur le prix, le troisième doublera son entrée.

Poids, 3 ans, 60 kg.; 4 ans, 68 kg.; 5 ans et au-dessus, 71 kg.

Tout gagnant, dans l'année, en un ou plusieurs prix, d'une somme de 4,000 fr., portera 3 kg. de surcharge; de 6,000 fr., 6 kg.; de 8,000 fr., 8 kg.; de 10,000 fr., 10 kg.

Distance, 2,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 16 juillet, avant midi, chez M. GUILLEMOT, 1, rue Castiglione, à Paris.

**CONDITIONS GÉNÉRALES**

Code et règlement de la Société d'Encouragement.

Code et règlement de la Société des Steeple-Chases de France.

Code et règlement de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

Dans les courses pour chevaux attelés, la cravache américaine ou toute autre de moindre dimension, sera seule admise; le fouet, ainsi que les grelots, sont interdits.

**APPROUVÉ :**

Le ministre de l'Agriculture par intérim, Signé : ANDRÉ LEBON.

Les Commissaires, Jean de FONTENILLES, DELFOUR, LACARRIÈRE.

**Les vins plâtrés**

Le commerce des vins en général : marchands en gros aussi bien que détaillants, s'était ému des mesures prises contre lui par le laboratoire municipal qui déclarait contravention en vertu de la loi du 11 juillet 1891 tendant à réprimer les fraudes dans la vente des vins pour les produits contenant du sulfate de potasse et ne portant pas sur le fût la mention : « Vin plâtré. »

Comme la loi en question n'énonçait ce qui égard aucune sanction pénale, les commerçants ont refusé de s'y conformer, et ont adressé au garde des sceaux une demande à l'effet de ne plus

être en butte aux réprimandes du laboratoire municipal.

Le ministre de la justice a adressé aux parquets de France une circulaire par laquelle il décide qu'on ne poursuivra plus désormais les commerçants dont les fûts ne porteront aucune inscription, à la condition, toutefois, que les vins ne contiendront pas plus de deux grammes de sulfate de potasse.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

Mardi soir, nous avons eu le plaisir de voir représenter de nouveau sur notre scène *Madame Sans-Gêne*, la pièce qui a obtenu un si grand succès au théâtre du Vaudeville, à Paris.

Le public cadurcien avait bien voulu se rappeler le charme de cette œuvre, qui fut donnée l'an dernier, pour la première fois à Cahors; aussi, malgré l'élévation des prix, était-il venu au théâtre un peu plus nombreux que d'habitude.

Nous pouvons affirmer qu'il a passé une agréable soirée, surtout si nous en jugeons par la gaieté que soulevaient les réparties si drôles et si piquantes de madame Sans-Gêne.

Nous n'analyserons pas l'œuvre nouvelle de MM. Sardou et Moreau. Nous nous bornerons à dire que c'est une pièce historique, ou plutôt anecdotique, pénétrant dans les coulisses de l'histoire, nous montrant les choses comme elles sont où comme elles ont pu se passer. C'est une suite de tableaux, coupés de scènes épisodiques qui nous ont paru délicieuses. Le tout agrémenté d'esprit et parfois d'un grain de sel gaulois qui ne manque pas de saveur.

Ajoutons, que les artistes qui composent la troupe de M. Langlay, ont contribué, pour une large part, au succès de la pièce, surtout Mme Berny, qui a tenu le rôle de Madame Sans-Gêne avec un rare bonheur. Nous adressons également nos compliments à MM. Chautard et Darlès qui, l'un dans le rôle de Napoléon, l'autre dans celui du maréchal Lefèvre, ont recueilli d'unanimes applaudissements.

Nous ne saurions terminer, sans mentionner la fraîcheur, la richesse des costumes et le soin tout particulier avec lequel cette pièce avait été montée.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 15 au 22 juin 1895

**Naissances**

Bonnafoux, Marie, rue de la Liberté, 13  
Réal, Gaston, rue Nationale, 73.  
Hava, Charles, rue Feydel, 16.

**Mariages**

Lacroix, Jean, dit Henri, propriétaire, et Costes, Jeanne, dite Adeline.

**Décès**

Calvet, Antoine, entrepreneur, 60 ans, rue du Four Ste-Barbe  
Larue, Jean, 82 ans, célibataire, boulevard Gambetta, 10.  
Lestrade, Louise, tailleur en robes, 47 ans, épouse Constant, cours Fénélon, 3.  
Bron, Catherine, dite Marie, veuve Commègne, 86 ans, rue Portail-Alban, 22.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 20 et 25 juin 1895

de 8 à 9 h. 1/2 du soir. (Allées Fénélon)

Cahors (P. R.) Kelsen.  
Mireille (Ouverture) Gounod.  
Grâce de Marquise (Gavotte) Michel.  
L'Arlésienne de Georges Bizet :  
A. Prélude. B. Minuetto. — C. Adagietto. — D. Carillon.  
A. Pastorale. — B. Intermezzo. — C. Farandole.

Un grand nombre de personnes qui ont des occupations sédentaires, de femmes surtout, sont sujettes à la constipation qui fait que les matières séjournent trop longtemps dans le tube digestif. Une partie de ces matières se résorbent pour empoisonner notre organisme et causer des maux de tête, des malaises nerveux et un grand nombre de maladies qui peuvent si facilement devenir incurables. Hâtez-vous toujours de combattre la constipation. Ne passez jamais une journée sans remplir cette fonction qui est de toutes la plus indispensable. Le meilleur moyen est de faire usage de la *Tisane Dussolin*. C'est en même temps le meilleur purgatif et régénérateur des forces et du sang. Le flacon, accompagné d'une notice explicative, se trouve au prix de 4 fr. 50 dans toutes les bonnes pharmacies. Rappelez-vous bien du nom : « La Tisane Dussolin. » Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Challans (Vendée), le 7 décembre 1894. — J'ai fait usage personnellement de vos *Pilules Suisses* et m'en suis très bien trouvé. J'en ordonne aussi à mes clients, quand l'occasion se présente, et je n'ai qu'à me louer de leur emploi. Je vous donne toute autorisation de livrer ma lettre à la publicité.

Docteur PALVADEAU.

**COMPAGNIE DE RIO-TINTO**

Société anglaise (Limited)

**Conversion**

Jusqu'au 27 juin 1895

En Obligations 4 % 1<sup>re</sup> hypothèque (suivant la loi anglaise)

**ou REMBOURSEMENT**

à partir du 19 juillet 1895, au pair, avec intérêts courus audit jour,

Des obligations 5 % 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> hypothèques. Les porteurs peuvent convertir leurs obligations 5 % en obligations 4 % 1<sup>re</sup> hypothèque sur la totalité des propriétés de la Compagnie (quai de Huelva, mines et chemins de fer de Rio-Tinto.) Ils recevront une soule de 10 francs par titre; l'obligation nouvelle ressortira ainsi à 490 fr.

La Compagnie s'engage à faire enregistrer l'acte hypothécaire en Espagne à la demande des représentants des obligataires 4 % qui sont : Alfred-Charles de ROTHSCHILD Esq. de la maison N. M. Rothschild et sons et Hugh M. MATHESON Esq.

**CONVERSION ET REMBOURSEMENT**

à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,

ses Bureaux de quartier, Agences de Province et Correspondants

**Volailles**

35 ans d'un succès toujours croissant!! ont démontré l'efficacité absolue de la **Poudre carminative Picard-Faire!** dans toutes les maladies de volailles, cholelithiase, crise du rouge des dindons. 2 francs la boîte de poudre pour 300 poules. Dans toutes les pharmacies. Vente en gros : P. GALLET, 29 (bis), rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. — Sommaire du numéro du 22 juin. Portraits (Nécrologie) : le colonel Gillon. — Le docteur Verneuil. — M. Ruiz Zorilla. — Madagascar : la boucherie. — Coolies Somalis débroussaillant. — Le Roya de Majunga. — Baraquements à Majunga. — L'heure du repas. — La place du Marché. — Les bœufs de Madagascar. — Allemagne : les fêtes de Kiel. — Vue panoramique. — Ecluse de Holtenu. — Ouverture de l'écluse d'Holtenu. — Port de Levensau. — Ecluse de Bruns-Buttel. — Fermeture de l'écluse de Bruns-Buttel. — Le port militaire. — Vue panoramique de Kiel. — Voyages : La mission Fourreau dans le Sud Algérien : Le convoi attaqué par les Chambaas. — Italie : La fête du Carmel à Naples. — Départements : Seine-et-Oise : Les jardins sur l'emplacement du Palais de Saint-Cloud. — Une excursion au Mont St-Bernard.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Semaine scientifique par le docteur Servet de Bonnières. — Une chute de trois cents mètres, par Guy Tomel. — Le Sport, par Archiduc. — La mission Fourreau. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Ruiz Zorilla, par Maurice Defeux. — Explications des gravures. — Revue Comique, Echecs, Rébus Récréations, Bibliographie, etc. — En supplément : Feuille de chêne, nouvelle de Mlle Danièle d'Arthez. — Illustrations de M. Slom. — Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 22 juin 1895. Le professeur Verneuil : D<sup>r</sup> E. Kirmisson. — Course de voitures automobiles. — L'observatoire de Zi-ka-wei : G. T. — L'exposition universelle de 1900 : Max de Nansouty. — Revue des procédés nouveaux, A.-M. Villon. — Cheval et vélocipède. — L'institution des « Naval architects. » — Les installations électriques : J. Lafargue. — Les chiens du guerre en Allemagne. — Le ver à soie du chêne en Chine : Henri Coupin. — Le monument des Girondins à Bordeaux, A.-Gaston Cornié. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 17 juin 1895 : Ch. de Villedeuil. — L'ozobenzène. — Récréations scientifiques : Alber.

**NOUVELLES SCIENTIFIQUES**

La Semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Bibliographie. — Recettes et procédés utiles. — Un numéro, 0 fr. 50.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire du N<sup>o</sup> 25. (22 juin 1895.)

A Bordeaux, par M. F. Schrader, avec cinq gravures d'après des photographies. La Sicile, par M. G. Vuillier, avec dix gravures et une planche hors texte d'après des dessins de l'auteur.

A travers le Monde. Missions, excursions, nouvelles, bibliographie, etc. avec cinq gravures et un portrait.

Conseil aux voyageurs. Voyage à Bordeaux; l'Exposition.

Nos concours. Résultats et appréciations du Concours de Mai (Vélocipédie).

Tour du Monde-Guide et tableaux graphiques. Itinéraires des principales villes d'Europe vers Bordeaux (Exposition internationale).

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION

AUX Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Couiza, Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laloque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestlas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginole, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons, (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lesiveuses Soleil.*

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...

AVIS — pour éviter toute contravention de procurer immédiatement des pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes, qui guérissent Rhumes, toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.

Les Pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt : Pharm<sup>ie</sup> DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, PARIS



AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

**L. AUBOURG & Co**

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison L. AUBOURG & Co, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR  
4, Rue St-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

AVIS  
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D<sup>rs</sup> E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte  
Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

LIQUIDATION pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabats des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

POUR AMÉLIORER

BOYAGES SAUCES, RAGOUTS, POMMES, SAUCES, SOUPES, MÉTS, ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT

LE DÉBOUILLONNÉ, LE DÉJEUX, L'ÉCONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDE

**LIEBIG**

EXIGER LA SIGNATURE: **LIEBIG** EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an:

France ..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

Bureau: 12, rue Turbigo, Paris

MAISON DE CONFIANCE

LA POSE DES DENTS

Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

**AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste

BRIVE (CORRÈZE)

16 Rue du Maréchal Brune

NOTA.—M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

DEPOSE

**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

1<sup>er</sup> Prix — Hors concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

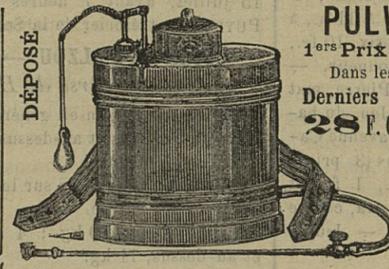
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

**VÉLOCIPÈDES**

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes; Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

**Jean LARRIVE aîné**

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors.

